



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Québec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Services du bâtiment intelligent		
Solicitation No. - N° de l'invitation EN438-170958/A		Date 2016-12-22
Client Reference No. - N° de référence du client 20170958		Amendment No. - N° modif. 010
File No. - N° de dossier fk289.EN438-170958	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-289-71747		
Date of Original Request for Standing Offer		2016-10-20
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-16		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghoumrassi(fk div), Hakim		Buyer Id - Id de l'acheteur fk289
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4910 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente modification 010 de l'invitation à soumissionner vise à répondre aux questions posées par l'industrie.

Question 1 : Compte tenu de la complexité de la solution requise en vue d'intégrer les données d'occupation des bâtiments à notre projet de système de gestion de l'énergie, est-il possible de reporter la date de la soumission afin que nous puissions revalider notre contenu technique?

3.1.2 Collecte des données d'occupation des bâtiments

Par *occupation du bâtiment*, on entend le nombre de personnes se trouvant dans un bâtiment à un moment donné.

L'entrepreneur doit fournir une solution permettant de recueillir les données d'occupation et de les afficher. Ces données doivent être stockées, traduites en tendances et présentées dans des tableaux de bord facilement compréhensibles et accessibles aux parties intéressées du Canada. La solution doit permettre de collecter les données d'occupation à des intervalles de 60 minutes ou moins. Le tableau de bord doit pouvoir actualiser les données au moins une fois chaque heure.

Réponse 1 : Comme il est indiqué à la section 3 de l'Énoncé des exigences (EE), le Canada communiquera les données d'occupation connues du bâtiment et assurera l'intégration des données d'occupation du bâtiment au SCAB du bâtiment ou directement à la solution de l'entrepreneur. La solution de l'offrant doit permettre de saisir et d'afficher les données dans un intervalle d'au plus 60 minutes. Comme cette exigence ne fait qu'ajouter un autre volet de données à la solution de l'offrant, la solution technique ne devrait pas être revalidée. À la lumière de ces précisions, le report de la date de clôture de l'invitation du 16 janvier 2017 demeure la même.

Question 2 : Est-ce que la Couronne pourrait préciser sa réponse à la question n° 2 dans la modification n° 4 ci-après? La réponse de la Couronne ne porte pas sur la question originale, mais seulement sur l'exemple inclus dans la question.

Q2 : Partie 4, section 4.3.1.4 Composantes et services (Généraux)

1. Pouvez-vous clarifier et confirmer la portée des réponses nécessaires aux éléments énumérés dans le tableau. La réponse doit-elle correspondre à la section complète référencée dans la colonne « Référence dans l'énoncé des exigences » ou seulement à la composante précise de la section nommée dans les « Exigences techniques obligatoires »? Veuillez fournir des précisions.

Par exemple :

- 4.3.1.4 Le tableau présente l'élément suivant :

« 3.1.1 Collecte de données du système de contrôle automatique de bâtiments à des intervalles d'au moins une minute »

Veillez noter que nous pouvons recueillir des données à des intervalles d'une minute, s'il y a lieu; cependant, nous proposons de réviser cet intervalle sur chaque site pour veiller à ce que la résolution d'une minute ne perturbe pas le fonctionnement du système de contrôle automatique de bâtiments.

- La section 3.1.1 de l'Énoncé des exigences stipule :

« EE – 3.1.1 Collecte des données du système de contrôle automatique des bâtiments

L'entrepreneur doit fournir une solution flexible et adaptable, y compris tout le matériel, tous les logiciels et intergiciels, et tout le soutien technique nécessaires pour recueillir des données pertinentes à partir du SCAB existant dans le bâtiment visé. Cela doit inclure toute la connectivité permettant l'interface avec le SCAB existant (y compris, sans s'y limiter, les passerelles, les routeurs, les câbles, etc.) et nécessaire pour le transfert des données recueillies vers le dépôt de données de l'entrepreneur.

La collecte des données du système du SCAB doit se faire en temps réel (24 heures par jour, 7 jours sur 7) et à un intervalle d'une minute ou moins. »

*R2 Dans cet exemple particulier, il est prévu que la solution est **apte** à collecter des données à un intervalle d'une minute ou moins. La fréquence réelle de collecte des données sera déterminée en fonction des besoins et des capacités du système de contrôle automatique des bâtiments existant au moment de la mise en œuvre. La solution elle-même ne doit pas imposer de restrictions supplémentaires à l'égard de cette fréquence.*

Réponse 2 : La proposition de l'offrant doit répondre à chacune des composantes précises figurant dans la colonne « Exigences techniques obligatoires ». La section de l'Énoncé des exigences qui renvoie à l'exigence obligatoire est indiquée à titre informatif seulement. Veuillez prendre note que les exigences supplémentaires figurant dans l'Énoncé des exigences seront évaluées dans le cadre de l'évaluation technique (veuillez-vous reporter aux exigences techniques cotées à la section 4.3.2).

Il n'y a aucun autre changement.